



**Délibération**  
DAFU/RH -CP

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20210401-2021\_48ACQUI-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

**2021 – 48. LOTISSEMENT SUR MOREAU – ACQUISITION DES PARCELLES CLASSEES EN ZONE N  
DU PLU SECTION DE N°262, 265, 268, 270, 273, 276 ET 277  
POUR UNE SUPERFICIE TOTALE DE 18 293 M<sup>2</sup>**

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 30**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara.

**Excusés ayant donné pouvoir : 2**

CATROU Rémy à BETIZEAU Florence, DELCROIX Charles à TOUSSAINT Charlotte.

**Absentes excusées : 3**

BETIZEAU Florence, GUENON Delphine, VIOLLET Céline.

**Secrétaire de séance :** CHANTOURY Laurent

**Date de la convocation :** 26 mars 2021

**Date d'affichage :** 12 AVR. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant la demande de rétrocession des parcelles cadastrées section DE n°262 de 2334 m<sup>2</sup>, 265 de 1230 m<sup>2</sup>, 268 de 5973 m<sup>2</sup>, 270 de 44 m<sup>2</sup>, 273 de 377 m<sup>2</sup>, 276 de 6471 m<sup>2</sup> et 277 de 1864 m<sup>2</sup> soit une superficie totale de 18 293 m<sup>2</sup> par la SNC Foncier Conseil (plan joint en annexe),

Considérant l'accord de la SNC Foncier Conseil pour une rétrocession à l'euro symbolique de ces parcelles,

Considérant que l'acquisition envisagée n'excède pas le montant de 180 000 euros et qu'à cet effet l'avis du service des Domaines n'est pas requis,



Considérant que cet accord doit être concrétisé par un acte notarié,

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible pour le budget 2021, chapitre 21 – fonction 810 – article 2111 – service TFON,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 18 mars 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- sur l'approbation de l'acquisition à la SNC Foncier Conseil des parcelles cadastrées section DE n°262, 265, 268, 270, 273, 276 et 277 pour une superficie totale de 18 293 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique,
- sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire, dont les frais sont à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 31**

**Contre l'adoption : 0**

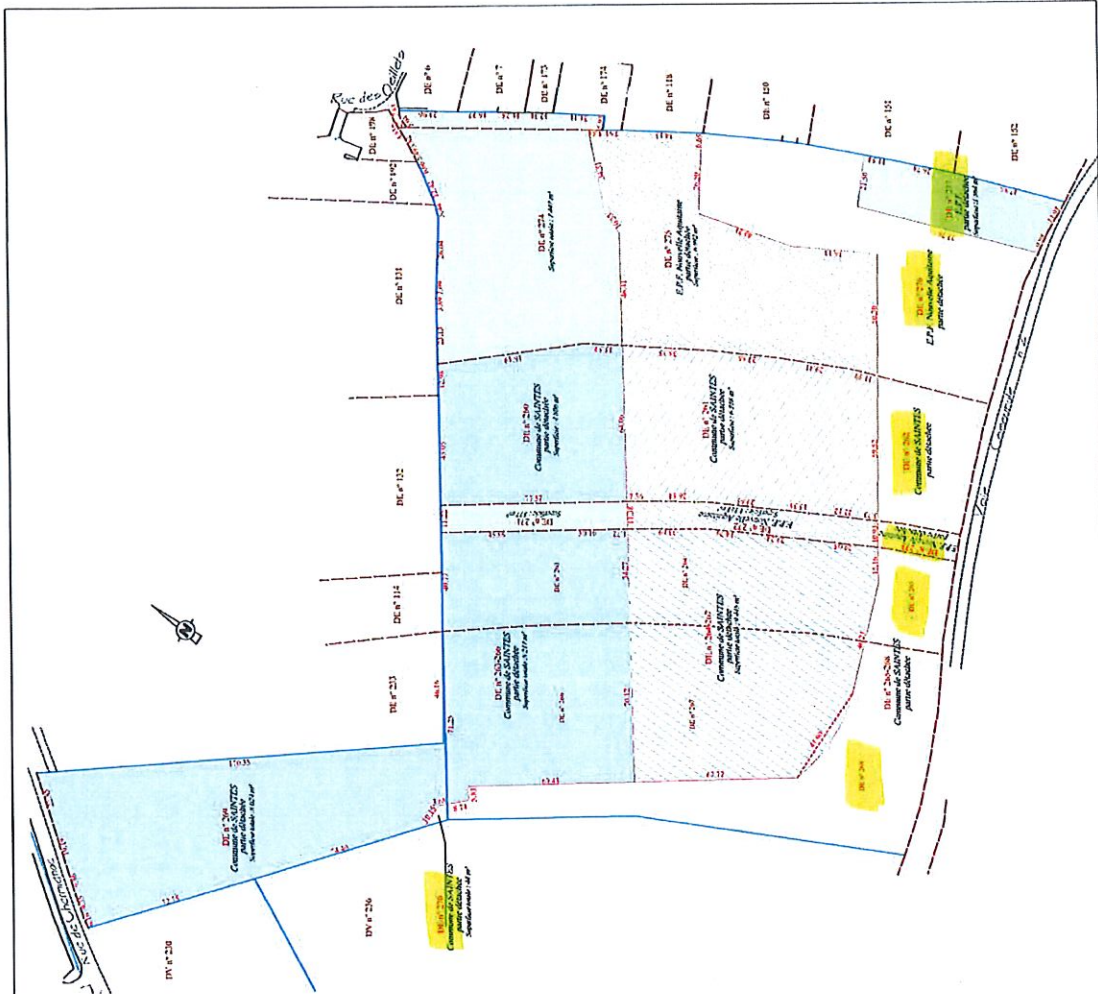
**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Département de la Charente-Maritime

Commune de SAINTES

Lieu-dit : " Sur Morceau "

Propriété de la Commune de SAINTES

Cadastre : Section DE n° 119, 120, 121, 122, 123, 124

Propriété de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

Cadastre : Section DE n° 119, 120, 121, 122, 123, 124

PLAN DE DIVISION

ECHELLE : 1/1000



SYMBIOSE - Stéphane MARTELLE - Esch MECHAK - Christophe LAFITE  
 21 Rue Lavoisier - 17100 BOULOGNE  
 05 47 81 11 11  
 Email : info@symbiose.fr

--- Affaire en cours de traitement  
 --- Affaire traitée  
 --- Affaire traitée et payée